

Zoom sur la revendication de SUD éducation !



Les AESH sont les grand-e-s oublié-e-s des revalorisations salariales prévues par le ministre Blanquer. Pourtant à l'heure actuelle, le salaire moyen perçu par les accompagnant-e-s des élèves en situation de handicap tourne autour de 750 euros nets. Les temps partiels imposés et l'indexation du salaire sur l'indice de référence le plus bas maintient les personnels dans une précarité totale.

Un salaire de départ de **1700€** nets pour un temps plein à 24h d'accompagnement hebdomadaire pour les **AESH** !

1- Face aux inégalités qui se sont accrues pendant la crise sanitaire, il y a urgence à **augmenter le SMIC pour tou-te-s !**

2- Il faut que **le salaire permette de vivre** : de se loger, de se déplacer, de se nourrir, d'avoir une vie sociale... Selon l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, chacun de ces domaines coûte en moyenne :

Un logement = 620 euros	L'alimentation = 220 euros	La vie sociale = 150 euros
Les transports = 300 euros	L'équipement = 110 euros	L'habillement = 70 euros
La santé = 60 euros	Un SMIC à 1200 euros, c'est insuffisant !	

3- Augmenter le salaire des AESH, c'est **reconnaître leurs compétences professionnelles**. AESH c'est un métier qui doit pouvoir s'exercer à temps plein avec un vrai salaire !

4- Plus de 9 AESH sur 10 sont des femmes, augmenter les salaires des AESH permettra de **réduire les inégalités de salaires entre hommes et femmes** et d'aller vers plus d'égalité !

5 - Une hausse des salaires pour transformer l'économie !

Augmenter les salaires permet d'augmenter les cotisations sociales pour financer la Sécurité sociale et la redistribution des richesses.

De même, augmenter les salaires des personnels les moins bien payés, c'est permettre l'accès à une alimentation et à des logements respectueux de l'environnement et qui privilégie leur santé.

éducation
Sud
Union
syndicale
Solidaires

**Pour lutter pour les droits des AESH,
rejoignez le syndicat SUD éducation !**